

**Office Public d'Habitation à Loyer Modéré de Besançon - Résidence
Henri Huot - Projet de cession au Centre Communal d'Action Sociale -
Avis du Conseil Municipal**

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'Office Public HLM de Besançon a décidé, par délibération du 4 mars 1997, de céder au franc symbolique au Centre Communal d'Action Sociale, la résidence Henri HUOT, foyer pour personnes âgées sis à Besançon 11, rue Jean Wyrsh.

Conformément à l'article L 443.7 du code de la construction et de l'habitation, M. le Préfet de la Région de Franche-Comté, Préfet du Doubs, a saisi la commune de Besançon, en vue de recueillir l'avis de la collectivité sur ce projet.

Après avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur ce projet de cession.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur ce projet.

Récépissé préfectoral du 4 juillet 1997.